

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la convention portant création d'un service commun interuniversitaire sous la dénomination d'« Institut interuniversitaire d'études et de culture juives » signée le 6 Mars 1986,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Jean-Marc CHOURAQUI, Professeur des Universités, est nommé Directeur de l'Institut interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juives (IECJ), à compter du 24 mai 2016.

Article 2 :

Le mandat du Directeur de l'IECJ est de 3 ans.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 mai 2016


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

